

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite à la question publiée au feuillet du 9 avril 2024, par le député de Pontiac, M. André Fortin, concernant les rétributions des pratiques agroenvironnementales pour les producteurs de grains.

En février 2024, j'annonçais, en collaboration avec le gouvernement du Canada, une somme de 34 M\$ pour le lancement de la 3^e période d'inscription à l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales, ce qui porte l'enveloppe globale disponible à 119 M\$ d'ici 2027. À ce jour, près de 3 200 entreprises agricoles, dont plus de 38 % ont pour principale source de revenus la production de grains, sont engagées à mettre en place des pratiques agroenvironnementales. Nous encourageons et invitons les productrices et producteurs de grains à s'inscrire en grand nombre aux prochaines périodes d'inscription.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation demeure engagé dans la mise en œuvre du Plan d'agriculture durable 2020-2030 (PAD) afin de soutenir et encourager les productrices et producteurs agricoles dans leurs efforts visant à accélérer la transition agroenvironnementale. Des travaux et ateliers de réflexion s'amorceront à compter de l'été 2024, en collaboration avec nos partenaires et particulièrement les regroupements des productrices et producteurs agricoles, afin d'établir les priorités d'intervention en agroenvironnement pour la période 2025-2030 qui sera couverte par le prochain plan de mise en œuvre du PAD.

Je vous prie d'agréer, Cher collègue, mes salutations distinguées.



André Lamontagne

N/Réf. : 2024-04-18-013

200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2525
Télécopieur : 418 380-2184
ministre@mapaq.gouv.qc.ca